



FICHE PAYS LUXEMBOURG



Accéder au site pour
organiser votre voyage
www.readytogo.fr

Pays : Luxembourg
Capitale : Luxembourg-ville
Langues : français, luxembourgeois et allemand
Population : 576 249 hab.
Densité : 219,95 km²
Superficie : 2 586 km²
Monnaie : Euro, €
Fuseau horaire : UTC +1
Domaine internet : .lu
Indicatif téléphonique : +352

SYSTÈME DE **SANTÉ**

La qualité du système de santé au Luxembourg est de très bonne qualité. Avant de vous y rendre, n'oubliez pas de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), afin d'être pris en charge par la sécurité sociale luxembourgeoise au même titre qu'un résident. Pour ce faire, demandez votre CEAM auprès de votre assureur 15 jours avant votre départ.

Notez toutefois que tous les soins ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Il est donc dans votre intérêt de souscrire une assurance santé privée, afin d'être remboursé à 100% de vos frais réels de soins à l'étranger. Pensez à World Pass !

Si vous vous rendez au Luxembourg pour faire autre chose que travailler, disposer d'une assurance internationale est un impératif pour obtenir sa carte de résidence. Si vous êtes parti travailler au Luxembourg, dans ce cas là vous cotiserez automatiquement pour la caisse de sécurité sociale et vous ne pourrez pas souscrire une assurance personnelle, mais vous pourrez néanmoins choisir une mutuelle complémentaire.

VACCINS

Aucun vaccin n'est obligatoire pour se rendre au Luxembourg. Toutefois, mettre à jour son calendrier vaccinal est recommandé :

- **Méningo-encéphalite à** : le seul vivement conseillé, notamment pour des séjours en milieu rural ou une zone forestière.
- **DTPolio** : cela regroupe les 3 principaux vaccins contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite.
- Pensez également à vous immuniser contre l'hépatite B avant votre séjour au Luxembourg, surtout pour les séjours longs ou répétés.

MALADIES

Il n'y a pas de risques sanitaires ou de maladies répandues au Luxembourg, mais il est tout de même préférable de se protéger contre :

- **La diarrhée du voyageur** : est un cas assez fréquent quand on voyage. Émanant des aliments et de l'eau, elles peuvent être bénignes ou sévères.
- **Hépatite B** : bien que le risque soit faible, il est préférable de prendre les précautions nécessaires. Si votre séjour est d'une durée supérieure à 1 mois, pensez à vous faire vacciner à l'avance.

SOINS	TARIFS
Consultation chez un généraliste	60 €
Consultation chez un spécialiste	200 €

Les consultations du médecin sont remboursées à 88% et les visites médicales à domicile sont remboursées à 80%.
 Les actes et services médicaux sont en principe remboursés à 100% du tarif conventionnel, sauf exceptions. Pour les autres actes et services médicaux faits en dehors de l'hôpital, la caisse de maladie rembourse 80%.
 Dans tous les cas, le patient doit participer par ses propres moyens pour la somme restante, à l'exception de certains traitements.

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

- Les délais d'attente sont plus longs.

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

- Le coût des soins y sera très élevé. Il est impératif de disposer d'une bonne assurance santé complémentaire.

NUMÉROS D'URGENCE **UTILES**

Appelez le **112** en cas d'urgence

DÉCOUVRIR PLUS SUR CETTE **DESTINATION**

www.readytogo.fr/voyage-etudiant-luxembourg

Toutes les informations pour préparer votre séjour : formalités, logement, coût de la vie, assurance, stages, études, conseils & bons plans... Cliquez. Partez !

CONSEILS **WORLD PASS**

Pour un séjour au Luxembourg, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre assureur au moins 15 jours avant la date de départ. La CEAM permet de profiter des mêmes soins de santé qu'une personne affiliée au système de sécurité luxembourgeois.

Toutefois, sachez que les coûts des soins de santé sont souvent plus chers à l'étranger. Pour être mieux remboursé sur vos dépenses de santé, pensez à souscrire une assurance privée, de type World Pass, permettant de bénéficier d'un/une :

- Remboursement à 100% des dépenses de santé et des frais médicaux à leurs coûts réels
- Prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour
- Assistance et rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile



www.readytogo.fr